

TAXE D'APPRENTISSAGE 2018



non, on dit cap!



adapei
var-méditerranée

L'ADAPEI VAR-MÉDITERRANÉE

L'Adapei var-méditerranée est une association gestionnaire de 36 établissements et services spécialisés dans l'accompagnement de personnes vulnérables et permet aujourd'hui à plus de 1 200 enfants et adultes d'être accompagnés dans un environnement adapté à leur âge, leur handicap et à leurs capacités.

La formation et l'insertion professionnelle sont des priorités : de nombreuses actions sont menées pour permettre aux personnes handicapées accompagnées dans nos établissements de bénéficier d'un enseignement adapté en section de préapprentissage pour les plus jeunes, puis d'acquérir des compétences professionnelles et sociales et apprendre un métier.

Le soutien des entreprises qui décident de nous verser leur taxe d'apprentissage nous permet d'**investir dans des matériels pédagogiques**, adaptés à une formation de qualité et d'**aménager des locaux**, comme des salles de classes ou des ateliers de formation.

CHIFFRES-CLÉS

Plus de **1200**
personnes accompagnées

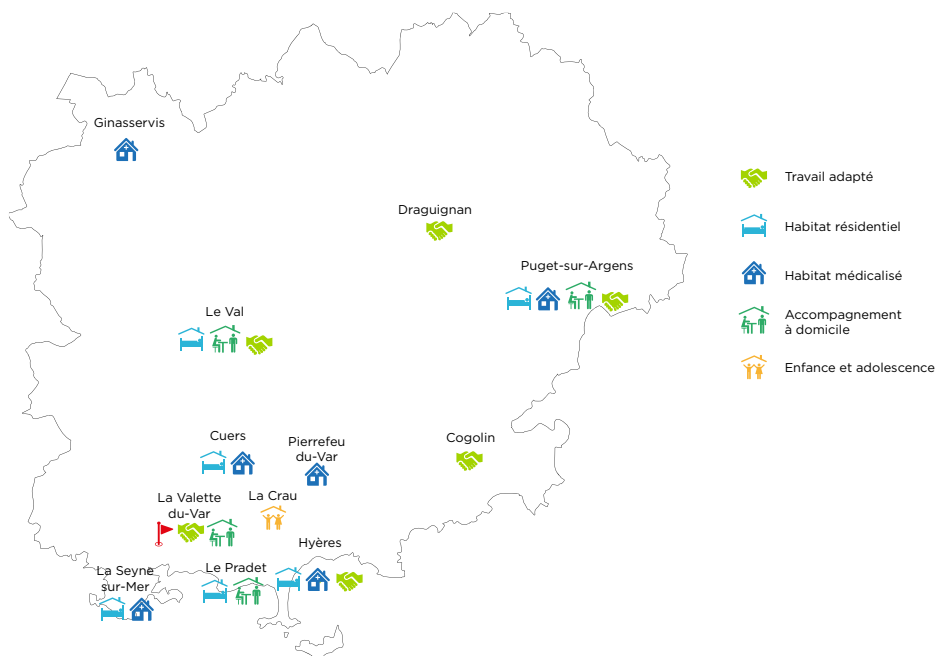
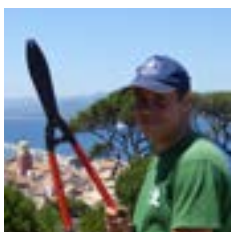
dont **400** travailleurs d'ESAT

36
établissements
et services spécialisés

dont **5** sites ESAT
et **1** entreprise adaptée

800
professionnels médicaux,
paramédicaux, éducatifs, sociaux
et administratifs

UN ACCOMPAGNEMENT SUR TOUT LE TERRITOIRE



CONTRIBUEZ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Réussir l'insertion des personnes handicapées passe nécessairement par le défi de la formation professionnelle. En décidant de nous affecter votre **taxe d'apprentissage**, vous nous aidez à construire un parcours professionnel épanouissant à des jeunes et des adultes en situation de handicap et vous contribuez à leur **inclusion sociale et professionnelle** en milieu ordinaire.

PÔLE ENFANCE



N° UAI : 0831096R

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME) BEL AIR

L'**IME Bel Air** accompagne 45 enfants et adolescents de 6 à 20 ans, déficients intellectuels avec ou sans troubles associés. Les adolescents bénéficient d'un enseignement adapté au sein d'une section de préapprentissage. L'an dernier, l'établissement a ouvert un restaurant d'application, qui permet à 15 jeunes d'être formés en situation réelle au métier de la restauration et du service en salle.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)



N° UAI : 0831720U

ESAT VAR-EST (PUGET-SUR-ARGENS - COGOLIN - DRAGUIGNAN)

L'ESAT Var-Est est implanté sur trois sites : **Le Bercail** à Puget-sur-Argens, **Les Remparts** à Draguignan et **Les Romarins** à Cogolin. Cet ESAT emploie 163 travailleurs et mène une politique innovante autour de programmes de recherche pour préparer les personnes handicapées à intégrer le milieu ordinaire.



N° UAI : 0831721V

ESAT LE MAS DE PARACOL (LE VAL)

L'ESAT **Le Mas de Paracol** accompagne 51 travailleurs et mène une politique de rapprochement avec les entreprises, avec des coopérations très enrichissantes en faveur de l'insertion en milieu ordinaire.



N° UAI : 0831718S

ESAT LES PALMIERS (HYÈRES)

En complément de l'activité professionnelle proposée à 163 travailleurs de l'**ESAT Les Palmiers**, l'établissement a créé le centre de formation H'Inclusive pour développer des compétences nouvelles et enrichir les parcours professionnels des personnes handicapées.

COMMENT VERSER SA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

- Contactez votre organisme collecteur, votre comptable ou expert-comptable
- Indiquez-lui votre souhait de nous verser votre taxe d'apprentissage
- Renvoyez-nous le formulaire de versement joint en précisant le **numéro UAI** et **l'adresse de l'établissement** choisi.

QUAND VERSER SA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le versement de la taxe doit s'effectuer
au plus tard le 28 février 2018.

CONTACT

Véronique BOUYERON
Tél. 04 94 20 42 91
siege@adapei83.fr

www.adapei-varmed.fr